

PRENDRE LA DECISION D'UNE HOSPITALISATION EN VOYAGE

Mots clés : Hospitalisation, Décision, Crise, Douleur, Complications

Vous devez vous faire hospitaliser après avoir pris soin de prévenir votre assurance-voyage si vous présentez les symptômes suivants : d'après Galactéros et al.

- une crise douloureuse fébrile.
- une température supérieure à 38,5°C, même en l'absence de crise douloureuse vaso-occlusive.
- une crise douloureuse intense, mal calmée par les antalgiques usuels.
- une crise douloureuse, même modérée, mais qui se prolonge (absence d'amélioration après 48 heures d'évolution).
- une crise si vous êtes une femme enceinte.
- une crise vaso-occlusive avec des signes extra-osseux (pulmonaire, neurologique, priapisme...).
- une hématurie.
- une asthénie, une somnolence inhabituelle.
- l'impossibilité d'assurer une hydratation correcte (surtout en pays chaud).
- une boiterie persistante en l'absence de traumatisme, signe possible d'une nécrose de hanche, d'un épanchement articulaire.
- une anémie sévère (très inférieure aux chiffres d'hémoglobine habituellement connus).
- une douleur abdominale et une augmentation du volume de la rate (après examen clinique)



En voyage, les conditions logistiques ne sont pas toujours appropriées à la prise en charge rapide d'un accident médical. Il est donc nécessaire d'anticiper et d'organiser la suite de son périple afin de se rapprocher d'une structure médicale la plus adaptée à votre pathologie. La reconnaissance avant le départ des structures sanitaires locales est indispensable. Rapprochez-vous de votre ambassade pour obtenir les adresses. Prenez contact dès que possible avec votre assistance-voyage.

voyage-aptitude-senior.fr © création décembre 2007
Mise à jour 2022 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais